

GERONT'INFOS

FLASH INFOS - COVID 19

Territoire d'AUBAGNE-LA CIOTAT

N°06 | ACTUALITES DE LA SEMAINE DU 27 AVRIL 2020 |



Chers partenaires,

Au regard de l'évolution de la crise sanitaire et du déconfinement à venir, la **Newsletter Géront'infos d'Aubagne-La Ciotat se réorganise** pour être au plus près de vos besoins.

Dans ce 6^{ème} numéro, vous trouverez des informations spécifiques relatives à la **distribution des masques FFP2 et « tout public »** sur le territoire d'Aubagne/La Ciotat, un **zoom dédié à l'emploi** dans le contexte « covid » mais également les traditionnels « outils », « bons à savoir », « veille documentaire » et « liens utiles ».

Dans le prochain numéro, nous recenserons les **modalités de reprise d'activité des structures du territoire** en vue de l'« après 11 mai ». Aussi, **merci de bien vouloir nous communiquer les organisations envisagées pour votre structure.** Ces données alimenteront également la base de données que nous tenons à disposition de nos partenaires.

Dans cette attente, nous restons à votre disposition par mail ou par téléphone

Information, orientation, évaluation, appui technique pour tous les domaines de la vie quotidienne - Seniors	Pôle Infos seniors Garlaban-Calanques	Antenne de La Ciotat 04.42.83.35.90 / 07.89.27.88.61	infoseniors13.laciotat@orange.fr
		Antenne d'Aubagne + d'Allauch 06.41.47.17.53	infoseniors13.aubagne@gmail.com
Coordination du maintien à domicile personnes âgées avec troubles cognitifs	MAIA Aubagne-La Ciotat	07 50 59 39 56	maia.aubagnelaciotat@gmail.com
Accompagnement/soutien de proches aidant des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées	Fil Rouge Alzheimer	07 81 12 52 68	filrougealzheimer@gmail.com
Information, orientation, sorties d'hospitalisation, prise en charge médicale, situations complexes tout âge	PTA Pratic'Santé	06 49 56 06 07	contact@pratic-sante.fr

Erratum :

Deux erreurs se sont glissées dans la précédente Newsletter du 20 avril 2020 (N°5)

- **Erratum** : Numéro « Allo Alzheimer » 0970.818.806

L'antenne restera ouverte tous les jours pairs du mois de 15h à 18h pendant le mois de mai.

- **Erratum** : [lien d'accès](#) au guide ARS « stratégie de prise en charge des personnes âgées en établissement et à domicile »

Table des matières

DISTRIBUTION DE MASQUES	3
Modalités de distribution des masques « tout public » sur le territoire Aubagne/La Ciotat.....	3
Modalités de distribution des masques chirurgicaux et FFP2 aux professionnels	6
Créer son propre masque anti postillon.....	6
ZOOM SUR : CRISE SANITAIRE, COMMENT GERER LA REPRISE DE L'EMPLOI ?	6
Recueil de conseils sur les bons comportements a adopter en cas de cas suspects de covid-19 dans les interventions à domicile.....	6
Comment mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).....	7
mise à disposition d'un recueil de ressources Handéo pour assurer les interventions auprès d'un public fragile..	7
TESTS DEPISTAGE COVID	7
Centres de prélèvement dédiés aux professionnels	7
Laboratoires réalisant des dépistages sur le territoire Aubagne – La Ciotat (Tout Public).....	7
Intérêts des tests sérologiques dans la stratégie de prise en charge du Covid-19.....	8
Liens utiles de l'ARS sur le dépistage.....	8
OUTILS ET RECOMMANDATIONS	8
Liens utiles pour une mutualisation des ressources humaines : besoins ou mise à disposition.....	8
Mise à dispositions d'outils de prévention destinés aux professionnels de santé et au grand public.....	9
BONS A SAVOIR	9
Mise à jour des recommandations pour les interventions des Services d'Aides à Domicile par le CD 13.....	9
VEILLE DOCUMENTAIRE	10
Accès à la télé-médecine	10
LIENS UTILES	10
TOUJOURS D'ACTUALITE :	11
Offre de soins du territoire	11
Offre sociale et médico-sociale.....	12

DISTRIBUTION DE MASQUES



MODALITES DE DISTRIBUTION DES MASQUES « TOUT PUBLIC » SUR LE TERRITOIRE AUBAGNE/LA CIOTAT

Les municipalités se sont mobilisées pour fournir des masques aux habitants, dans la lutte contre le Covid-19.

Nous avons recensé les informations dont nous disposons dans le tableau ci-dessous. Nous continuerons à l'alimenter dans les prochains numéros.

Communes	Modalités et contacts
Allauch	<p>Envoi postal de masques chirurgicaux à tous les habitants d'Allauch, par la mairie, depuis le 27 avril. Renouvelable une fois sur demande.</p> <p>Distribution de masques « grand public » réutilisables, en plus des masques chirurgicaux, sur inscription via le formulaire disponible sur le site de la mairie.</p> <p>Modalités : Réception d'un e-mail indiquant l'heure, le jour et le lieu de retrait de vos masques, après l'inscription. Toutes les informations pour le retrait et les pièces justificatives demandées sont indiquées sur le site internet.</p> <p>Les personnes isolées (âgées, fragilisées), sans famille ou sans un tiers pour venir leur retirer un masque peuvent contacter la plateforme téléphonique au 04 91 10 49 70, une solution de livraison sera proposée.</p> <p>Contact mairie : 04.91.10.48.00</p>
Aubagne	<p>Distribution par la mairie de plus 50.000 masques en tissus aux normes AFNOR auprès de tous les professionnels au contact du public : policiers et forces de l'ordre, agents des services municipaux de proximité, livreurs à domicile publics comme privés, commerçants...</p> <p>Toutes les informations sont sur le site internet de la ville</p> <p>Contact : 06 30 07 67 35 pour le retrait du matériel</p> <p>Les informations pour la distribution de masques au grand public sont à venir prochainement.</p>
Auriol	<p>Distribution de masques en tissus par la mairie pour chaque administré (2 par habitants) organisée.</p> <p>Calendrier : les 8 et 9 mai de 8h à 12h et de 13h30 à 18h.</p> <p>Modalités : La distribution s'organisera autour de 7 lieux de distribution sur la base de la répartition des habitants par bureau de vote, selon le tableau disponible sur le site de la mairie.</p> <p>Une seule personne par foyer, munie d'un titre d'identité avec photo, pour chaque personne du foyer ou pour le retrait pour une personne tiers.</p> <p>Les personnes isolées (âgées, fragilisées), sans famille ou sans un tiers pour venir leur retirer un masque, peuvent se manifester auprès du CCAS au 04 42 04 43 65.</p> <p>Contact mairie : 04 42 04 70 06 – Site internet</p>

Belcodène	<p>La municipalité est en cours de mobilisation et devrait offrir un masque en tissus par habitant. Les informations sur les modalités de la distribution de masques sont à venir très prochainement. Contact mairie : 04 42 70 66 66 - mairie@belcodene.fr - Site internet</p>
Carnoux-en-Provence	<p>La commune a décidé d'acheter 6000 masques "grand public" et de les distribuer gratuitement aux habitants selon un planning et des modalités établies sur ces documents Modalités : Un seul membre par famille devra se présenter, muni d'un stylo, d'une pièce d'identité et du livret de famille. Les masques seront remis contre signature. Un masque sera remis gratuitement par habitant, âgé d'au moins 12 ans. Contact mairie : 04 42 73 49 00, choix 5 - Site internet</p>
Cassis	<p>Distribution par la mairie de 8000 masques en tissu lavable et réutilisable aux Cassidens les 29 et 30 avril prochains. Points de retrait : Bureaux de vote respectifs, à l'exception du bureau de vote numéro 7 (collège des Gorguettes) pour lequel le point de retrait sera déplacé dans le local de l'office de tourisme sur le parking des Gorguettes. Calendrier : Mercredi 29 avril : noms de famille de A à M de 9h à 17h. Jeudi 30 avril : noms de famille de N à Z, de 9h à 17h. Une seule personne par foyer devra se déplacer. Pièce d'identité et livret de famille obligatoire. Pour les personnes fragiles ou isolées, il est recommandé de prendre attache auprès du CCAS de Cassis, qui le livrera à domicile. Contact Mairie : 04 42 73 49 00 – Site internet</p>
Cadolive	<p>Nous ne disposons pas d'informations à ce jour. Contact mairie : 04 42 04 63 18 – Site internet</p>
Ceyreste	<p>Distribution par la mairie pour chaque habitant d'un masque en tissu (normes AFNOR), lavables, réutilisables. Modalités : Réception à domicile (boîte aux lettres) d'un coupon de retrait indiquant toutes les indications nécessaires (tranche horaire, documents à présenter ...) Calendrier : toute la journée du samedi 9 mai, en drive, devant la salle polyvalente. Tranche horaire de 2h indiquée pour chaque foyer sur le coupon distribué. Les personnes rencontrant des difficultés pour se déplacer ce jour-là pourront déléguer ce retrait à un tiers Contact Mairie : 04 42 83 77 10 – Plus d'information sur le site internet</p>
Cuges-les-Pins	<p>La municipalité est en cours de mobilisation. Les informations sur les modalités de la distribution de masques aux habitants sont à venir très prochainement. Contact mairie : 04.42.73.80.11- Site internet</p>

Gémenos	<p>La mairie va distribuer 2 masques « grand public » le samedi 9 mai, de 8h30 à 12h30. 2 lieux de retrait : la salle municipale Jean Jaurès pour les habitants rattachés au bureau de votes 1 et 2, en « drive » sur le parking de l'Aquagem pour les habitants qui votent au bureau 3, 4 et 5. Un coupon de retrait sera envoyé dans le courant de la semaine prochaine.</p> <p>Contact mairie : 04 42 32 89 00 - contactsg@mairie-gemenos.fr – Site internet</p>
La Ciotat	<p>La Mairie de La Ciotat remettra gratuitement à chaque résident de la commune 2 masques de protection : 1 de type FFP2, 1 de type UNS (Usage Non Sanitaire).</p> <p>Modalités : rendez-vous chaque jour entre 9h et 18h à choisir en fonction des disponibilités. Présentation obligatoire le jour-même, à la police municipale d'une pièce d'identité pour chaque membre de la famille, livret de famille justifiant des personnes membres de la famille, un justificatif de domicile sur La Ciotat.</p> <p>Calendrier : la Mairie de La Ciotat met en place un dispositif de réservation par internet avec l'application Weezevent, site internet spécialisé dans la gestion des événements.</p> <p>Accès au formulaire.</p> <p>Pour les personnes sans internet, contacter la hotline de la mairie pour réserver les masques et les retirer dans les différents "drive", de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, en appelant au 04.42.83.89.68.</p> <p>Contact mairie : Site internet</p>
La Bouilladisse	<p>La mairie va distribuer gratuitement 10000 masques en tissus aux habitants de la commune. Les modalités de distribution sont à venir très prochainement.</p> <p>Contact mairie : 04.42.62.97.08 – Site internet</p>
La Destrousse	<p>La municipalité est en cours de mobilisation. Les informations sur les modalités de la distribution de masques aux habitants sont à venir très prochainement.</p> <p>Contact mairie : 04.42.18.49.30 – Site internet</p>
La Penne-sur-Huveaune	<p>Distribution de masques lavables en tissus par la mairie, à partir du 30 avril.</p> <p>Modalités ; Plusieurs lieux de distribution. Successivement : Place Jean-Pellegrin, Bd Jean-Jacques Rousseau jusqu'à la médiathèque, et le quartier des Ponsons.</p> <p>Les personnes absentes de leurs domiciles trouveront dans leurs boîtes aux lettres une information leur indiquant les modalités pour aller retirer leurs masques en mairie.</p> <p>Contact mairie : 04.91.88.44.00 – Application internet</p>
Peypin	<p>La municipalité est en cours de mobilisation et va procéder à la distribution de 5000 masques « grand public ». Les informations sur les modalités de la distribution aux habitants sont à venir très prochainement.</p> <p>Contact mairie : 04 42 82 55 55 – Site internet</p>
Plan de Cuques	<p>Distributions de masques grand public par la mairie pour les habitants, à raison de plusieurs séances selon les disponibilités.</p> <p>Calendrier : le jeudi 30 avril et le mardi 5 mai, de 9h à 12h Place Paul Ricard, devant les locaux de l'Animation Communale</p> <p>Plus d'informations sont disponibles sur le site de la mairie</p> <p>Contact mairie : 04-91-10-40-40</p>

Roquefort-la- Bedoule	<p>La municipalité est en cours de mobilisation. Les informations sur les modalités de la distribution de masques aux habitants sont à venir très prochainement. Contact mairie : 04.42.73.21.12 - accueil@roquefort-labedoule.fr – Site internet</p>
Roquevaire	<p>La mairie de Roquevaire va s'approvisionner de masques de protection réutilisables et distribuera gratuitement 1 masque par habitant en joignant les documents suivants : Un justificatif d'identité pour chacun de ceux pour qui les masques sont récupérés, Photocopie du livret de famille justifiant des personnes membres de la famille, Justificatif de domicile de moins de 3 mois. Modalités : Inscription à valider, pour obtenir une attestation nominative comportant le nombre de masques, l'heure et le lieu de retrait. Renseignements au 04.42.32.91.53 – Site internet</p>
Saint- Savournin	<p>La municipalité est en cours de mobilisation. Les informations sur les modalités de la distribution de masques aux habitants sont à venir très prochainement. Contact mairie : 04 42 04 64 03 - mairie@mairie-stsavournin.fr - Site internet</p>

MODALITES DE DISTRIBUTION DES MASQUES CHIRURGICAUX ET FFP2 AUX PROFESSIONNELS

- La DGS diffuse le nouveau cadre de délivrance aux professionnels fixé par la cellule nationale de crise : nombre de masques délivré par les officines selon les métiers.
- Ces modalités sont disponibles sur [le site de la DGS](#)

CREER SON PROPRE MASQUE ANTI POSTILLON

- Le [site Stop Postillon](#) propose différentes méthodes pour élaborer soi-même des masques/écran anti-postillons mais explique également comment bien l'utiliser et pourquoi il est important d'en porter

ZOOM SUR : CRISE SANITAIRE, COMMENT GERER LA REPRISE DE L'EMPLOI ?



RECUEIL DE CONSEILS SUR LES BONS COMPORTEMENTS A ADOPTER EN CAS DE CAS SUSPECTS DE COVID-19 DANS LES INTERVENTIONS A DOMICILE

Le Pôle service à la personne (PSP) a mis un ligne un **recueil de conseils pour les interventions à domicile**.

Les conseils dispensés sont donnés sur la base des lectures des documents officiels, et sont disponibles [ici](#)

COMMENT METTRE A JOUR LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Ce [document](#) propose des conseils pour actualiser le DUERP des établissements, en tenant compte des nouveaux risques liés à la crise sanitaire Covid-19

MISE A DISPOSITION D'UN RECUEIL DE RESSOURCES HANDEO POUR ASSURER LES INTERVENTIONS AUPRES D'UN PUBLIC FRAGILE

Handéo dédie [une page](#) aux actions entreprises et aux besoins spécifiques que font remonter les personnes en situation de handicap, les personnes âgées dépendantes et les proches aidants (dont les jeunes aidants).

TESTS DEPISTAGE COVID



CENTRES DE PRELEVEMENT DEDIES AUX PROFESSIONNELS

- Mise en place, par le CD13 de **deux centres de prélèvement** Covid-19 sur Marseille dédié au personnel des établissements et services pour **personnes âgées**. Les **SAAD** peuvent désormais en bénéficier.
- Condition préalable pour faire le test : présenter un ou plusieurs signes évocateurs de COVID-19.
- Dépistage uniquement **sur rendez-vous** en appelant le **09 85 80 80 80** (prix d'un appel local) du **lundi au vendredi** de **09h00 à 18h00** et le **samedi** de **9h00 à 12H00**.

LABORATOIRES REALISANT DES DEPISTAGES SUR LE TERRITOIRE AUBAGNE – LA CIOTAT (TOUT PUBLIC)

- **Aubagne** : Labo Selas labosud provence biologie - site 1320 RN8 Aubagne : Ouverture **de 13h à 15h pour le dépistage du Covid-19 uniquement, prise de rdv le matin et ordonnance obligatoire**
Tel : 04 42 84 10 98
- **Aubagne** : Laboratoire Synlab – 1120 route de Gemenos – 13400 Aubagne – **dépistage en drive**, ordonnance obligatoire, **du lundi au vendredi de 8h à 16h et le samedi de 8h à 12h**
– Tél : 04 65 07 06 94
- **Cassis** : Laboratoire d'analyse du Brégadan - du lundi au vendredi de 10h30 à 12h30 sur le parking de l'Espace Santé du Brégadan - 5 chemin du mont Gibaou - 13260 Cassis - Sur ordonnance – dépistages réservés aux résidents de Cassis, Carnoux et Roquefort La Bédoule – Tel : 04 88 39 30 65
- **Roquevaire** : Laboratoire Cerballiance, 1 traverse de l'église 13360 ROQUEVAIRE, 04.42.04.09.00 **sur Rendez-vous obligatoire, ordonnance obligatoire.**
- **Auriol** : **laboratoire Cerballiance**, 2 rue du clos 13390 auriol, 04.42.04.76.97, sur rendez-vous obligatoire, ordonnance obligatoire

- **La Destrousse** : Labo SELAS PROVENCE biologie, esplanade de la pléiade 13112 La Destrousse 04.42.04.87.07, **en drive du lundi au vendredi, ordonnance obligatoire** , horaire à déterminer ouverture prévue semaine du 16 avril
- **La Ciotat** : Laboratoire BIOLITTORAL, 2 avenue Victor Hugo, 13600 La Ciotat. Tel : 04 42 08 19 09. **Ordonnance obligatoire. Uniquement sur rdv.** Demande de rdv uniquement en remplissant un [formulaire](#) disponible sur le [site internet](#) du laboratoire. Une fois le formulaire rempli et envoyé, le biologiste vous contactera pour proposer un rdv. Dépistage en drive.

INTERETS DES TESTS SEROLOGIQUES DANS LA STRATEGIE DE PRISE EN CHARGE DU COVID-19

- La Haute Autorité de Santé publie une note de cadrage sur **la place des tests sérologique dans le dépistage du Covid-19**, et son articulation avec les tests RT-PCR utilisés actuellement
- Pour consulter la [note](#)

LIENS UTILES DE L'ARS SUR LE DEPISTAGE

L'ARS tient à jour une base de données sur le dépistage et met à disposition :

- un [document](#) **repreant les stratégie et modalités pour le dépistage** COVID-19 en région Paca

OUTILS ET RECOMMANDATIONS



LIENS UTILES POUR UNE MUTUALISATION DES RESSOURCES HUMAINES : BESOINS OU MISE A DISPOSITION

- Pour les professionnels qualifiés et volontaires des ESMS : l'[outil partagé de l'URIOPSS PACA](#) pour le recensement des besoins et ressources en personnels pour les champs du social et du médico-social.
- Pour les professionnels de santé, qualifiés et volontaires : la [réserve de mobilisation des professionnels de santé diplômés d'Etat](#), établie par l'ARS PACA et complémentaire de la réserve sanitaire nationale.
- Pour les directeurs actifs et/ou retraités (DH / D3S / DS) : le [formulaire de déclaration de volontariat lancé le 27 mars par le Centre national de gestion \(CNG\)](#).
- Pour les citoyens bénévoles : [la plateforme gouvernementale de "Réserve civique"](#)
- Pour les étudiants en travail social : [la "réserve sociale"](#) mise en œuvre par la DRDJSCS. [Accès au questionnaire en ligne](#) auquel vous êtes invités à répondre si vous avez besoin d'un renfort en personnel.

MISE A DISPOSITIONS D'OUTILS DE PREVENTION DESTINES AUX PROFESSIONNELS DE SANTE ET AU GRAND PUBLIC

- Le site Santé publique France met à disposition des **outils de prévention destinés aux professionnels et au public**, sur différents supports : Affiches, spots vidéos et audios
- Les sujets abordés sont variés : Comment se protéger du virus, comment savoir si l'on est malade, quand se faire dépister, quelle attitude adopter si l'on est malade et si la situation s'aggrave, etc.
- **Le site est accessible [ici](#)**



BONS A SAVOIR

MISE A JOUR DES RECOMMANDATIONS POUR LES INTERVENTIONS DES SERVICES D'AIDES A DOMICILE PAR LE CD 13

Réactualisation de la FAQ du Département :

- **L'aide au répit des aidants** est considéré comme un acte essentiel de la vie en période de confinement, cet élément est à prendre en compte lors de l'évaluation des interventions à maintenir ou à suspendre
- **Autorisation de sortie et personnes en situation de handicap** : Ces dernières peuvent dépasser le délai réglementaire des autorisations de sortie quotidienne d'une heure, et au-delà d'un kilomètre. Le bénéficiaire doit se munir de son attestation ainsi que de tout document justifiant de son handicap. L'aide à domicile l'accompagnant doit pouvoir présenter son attestation de dérogation professionnelle. (Pour plus de détails, voir la FAQ élaborée par Inter [Parcours Handicap 13, page 18-19 et page 30](#))
- **Facturation des heures pour les bénéficiaires de la PCH** : La direction des personnes handicapées et des personnes du bel âge met à disposition des SAAD un courrier d'information à destination des usagers, permettant de faciliter la facturation auprès des personnes bénéficiaires de la PCH. Il peut être nécessaire de faire preuve de pédagogie lors de la transmission de ce courrier aux bénéficiaires.
- **Renouvellement des droits du plans d'aide** :
Pour l'aide sociale (aide-ménagère et portage de repas), les droits qui arrivent à échéance sont renouvelés pour une période de 3 mois.
Concernant la PCH, la MDPH traite les 1ères demandes par courrier de manière classique. Le renouvellement des droits des personnes se réalise à partir des dossiers de renouvellement reçus. A défaut de réception du dossier, un renouvellement pour 6 mois est réalisé à partir d'une simple demande par mail adressée à la plateforme MDPH.
Pour l'APA, les modalités restent inchangées (voir p.6 du Flash Infos)

Ces recommandations sont issues de la dernière mise à jour de la FAQ éditée par le CD 13. D'autres informations sont disponibles dans la FAQ complète. Pour consulter l'intégralité du document, ou toute autre demande, contacter le service du Département sur les 2 adresses indiquées à la suite.

Contact : anneclaire.aigoin@departement13.fr - paphservices.dpaph@departement13.fr

Pour rappel, fonctionnement de l'APA pendant la gestion de la crise sanitaire

- **Maintien des évaluations** du service social de l'APA pendant la période de crise sanitaire: l'évaluation est faite au cours d'un **entretien téléphonique** avec l'utilisateur et/ou ses proches + partenaires qui interviennent déjà ou sont susceptibles d'intervenir
- Maintien de la **plateforme téléphonique** tous les jours au **0811.88.13.13**
- Mise en place d'une **procédure d'urgence pour l'APA** (notamment pour les personnes âgées sortant d'hospitalisation). Les professionnels doivent adresser leur demande par mail : le matin à corinne.tichit@departement13.fr et l'après-midi à helene.martinez@departement13.fr
- **Renouvellement automatique des prises en charge APA**. La révision des droits APA se fera à posteriori. Pour toutes questions relatives aux plans d'aide et au contrôle de l'effectivité : nathalie.gabert@departement13.fr helene.martinez@departement13.fr

VEILLE DOCUMENTAIRE



ACCES A LA TELEMEDECINE

- Le ministère de la Santé et des Solidarités met en ligne un [tableau récapitulatif](#) des professionnels autorisés à proposer des consultations de télémedecine dans le cadre de la gestion de crise Covid-19
- Il met également en ligne [les Solutions numériques de télémedecine recensées par le ministère](#)
- Un [article](#) de Hospimédia décrypte les enjeux et les difficultés de la télémedecine pour les personnes âgées

LIENS UTILES



- **Points épidémiologique régionaux** mis à disposition par le site [Santé Publique France](#)
- **Mouvement Parcours Handicap** 13 met à disposition sur son site internet un [état des lieux](#) des dispositifs existants et des initiatives solidaires en direction des personnes en situation de handicap et de leurs familles dans les Bouches-du-Rhône
- Le [site internet](#) du **Pôle Service à la Personne** où de nombreuses ressources utiles sont mises à disposition

TOUJOURS D'ACTUALITE :

OFFRE DE SOINS DU TERRITOIRE

Organisation d'une cellule de crise Covid19 par les CPTS du Territoire Etoile/Sainte Baume et les acteurs de santé d'Aubagne et agglomération et avec l'appui de la commune d'Aubagne

Les objectifs sont :

- Mise en place d'un **standard téléphonique** pour les **professionnels de santé ambulatoires et hospitaliers** et réorientation des appels vers les plates-formes dédiées en cas de demande de renseignements de patients au **04.86.25.01.02 (7J/7, DE 8H A 20H)**
- **Recueil des demandes de prise en charge en soins primaires** de patient suspects covid et **orientation du patient** vers une IDEL ou MKDE volontaires
- Tournée dédiée pour ce type de patientèle
- **Recueil, réception et gestion de dons de matériel** fait aux professionnels de santé du territoire aubagne et agglomération et redistribution du matériel
- Création d'un **outil de coordination** pour recenser et proposer les professionnels volontaires pour la réalisation de tournées COVID et non COVID (IDEL), la gestion et distribution du matériel (IDEL et MKDE et autres professionnels volontaires) et la tenue du standard téléphonique.

[Accès au formulaire d'inscription](#) [Accès agenda](#)

Contact mail : psta.covid19@gmail.com

CPTS des Vignes et Calanques

- Organisation et **mise en place d'une équipe mobile COVID-19 d'infirmiers libéraux** dédiée à la **prise en charge à domicile** des patients COVID-19 positifs ou suspectés orientés par les médecins libéraux ou les centres hospitaliers
- Mise en place d'une **ligne téléphonique dédiée** (N° Unique pour les 5 communes), joignable 7 jours sur 7 pour l'orientation et le suivi de patient Covid19.
- Mise en place d'un **local de stockage du matériel** à destination des professionnels de santé volontaires pour la gestion des patients COVID-19
- Collaboration et **organisation des parcours patients** avec le Centre Hospitalier de La Ciotat, et communication établie avec le centre hospitalier d'Aubagne et l'établissement de la Casamance
- **Contact** – standard de la CPTS : 07.49.47.60.46 / ligne téléphonique dédiée patients Covid-19 : 06.01.08.26.95
- Pour accéder au [communiqué de presse](#)

⇒ **D'autres dispositifs existent. Pour les connaître, se référer aux précédentes [newsletters - spécial COVID](#)** ou nous contacter directement.

OFFRE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

⇒ Depuis le début de la crise différentes organisations se sont mises en place dans chaque communes. Pour accéder à ces informations, vous pouvez vous référer aux [prédédents numéros de notre Géront'infos](#), ou vous pouvez nous contacter.

Ce flash info a été réalisé par la **MAIA d'Aubagne La Ciotat**, le **Pôle Info seniors Garlaban-Calanques**, la **PTA Pratic'Santé** et le **Fil Rouge Alzheimer**. Il s'agit d'un **outil « support »** pour aider les professionnels du territoire à faire face à l'épidémie de Covid19.

Les éléments qui figurent dans ces FLASH INFO sont une **compilation des informations recueillies**, soit par échanges directs avec nos partenaires, soit par le biais d'un questionnaire qui leur a été envoyé : les éléments recensés sont donc **non-exhaustifs** et susceptibles d'évoluer tout au long de la crise sanitaire. **Merci de nous signaler toute information qui vous semblerait incomplète ou obsolète.**

Les précédents Flash Info sont accessibles à partir du lien suivant : [newsletter spécial COVID](#).

